DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DE LA CHAPELLE RABLAIS

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 5 juillet 2013	prescrite le :
arrêtée le : 12 octobre 2015	arrêtée le :
approuvée le : 12 mai 2017	approuvée le :
modifiée le :	modifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 3.2

Village & hameau

Echelle : 1/2 000

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2017

Vu pour être annexé à la délibération du 12 mai 2017

- UA Noyau villageois & lotissement la Mare à Cane
- UB Urbanisation récente
- UE Equipements collectifs
- UF Diversification des fermes au tissu construit
- AU Urbanisation future différée
- A Zone agricole protégée
- Ad Zone agricole de diversification
- Ac Zone d'exploitation minière
- Azh Zone humide
- N Espace naturel protégé
- Nb Espace de protection patrimoniale
- Nb1 Secteur de développement touristique
- Nzh Zone humide
- Emplacement des cabanes dans les arbres
- Limite de commune
- Limite de zone
- Périmètre minier - concession d'hydrocarbures
- Espace boisé classé
- Bande de 50 m inconstructible lée au massif forestier de plus de 100 ha
- Bois ou jardin protégé loi paysage
- Alignement d'arbres classé
- Secteur paysager à protéger loi paysage
- Edifice remarquable
- zone non aedificandi - abords du château
- Périmètre soumis à déclaration de division (article L311-5-2 du CU)
- Emplacement réservé
- Secteur archéologique
- Secteur à risque de pollution
- Mare à conserver
- Interdiction de créer de nouveaux accès
- Réseau hydrographique